

AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT JUSQU'À 150 € POUR UN ACCÈS AU BON HAUT DÉBIT

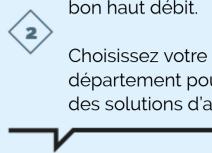
L'INTERNET À GRANDE VITESSE PARTOUT ET POUR TOUS



Le Gouvernement a pour objectif de garantir un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) pour tous. Pour atteindre cet objectif, le Ministère de la Cohésion des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pilotent le dispositif "Cohésion Numérique des Territoires" pour apporter du bon haut débit, *via* des technologies sans fil, aux foyers non couverts par les réseaux filaires. Les particuliers et entreprises éligibles au dispositif bénéficieront d'un **soutien financier jusqu'à 150 € sur le coût d'équipement, d'installation ou de mise en service de la solution sans fil retenue.**



Des opérateurs locaux et nationaux proposent des offres labellisées « Cohésion Numérique » pour avoir accès au bon haut débit.

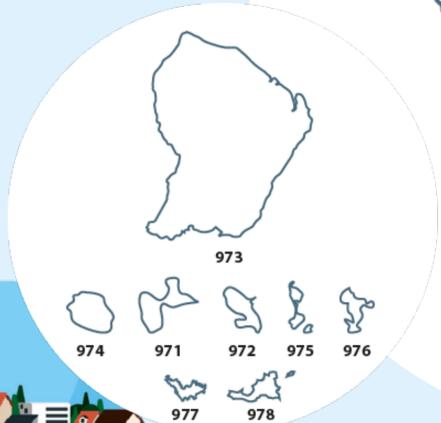


Choisissez votre commune ou sélectionnez votre département pour connaître les opérateurs proposant des solutions d'accès Internet sans fil.

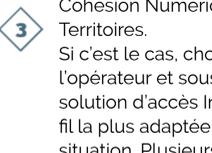
Sélectionnez une commune

OU

Sélectionnez un département



Contactez les opérateurs de votre choix pour savoir si votre logement et/ou votre entreprise est éligible au dispositif gouvernemental Cohésion Numérique des Territoires.



Si c'est le cas, choisissez l'opérateur et souscrivez à la solution d'accès Internet sans fil la plus adaptée à votre situation. Plusieurs solutions peuvent vous être proposées.



Les technologies



La boucle locale radio

La boucle locale radio est un ensemble de technologies (THD radio, WI-FI, WIMAX, etc.) permettant d'accéder à Internet par un réseau d'antennes déployées par un opérateur spécialisé. Cette solution permet d'apporter aux particuliers et aux entreprises des accès très haut débit (ou bon haut débit pour les générations antérieures) et nécessite la pose d'une antenne placée sur le bâtiment à raccorder. L'utilisateur est ensuite libre de connecter ses appareils comme il le souhaite à partir d'un routeur : en filaire ou en Wi-Fi.



Le satellite

Plusieurs satellites de télécommunication couvrent le territoire national (métropole et outre-mer). Certains proposent des services d'accès à Internet haut débit. Concrètement, le satellite joue un rôle de tuyau entre un « hub » connecté à la dorsale Internet et un particulier, qui dirige une parabole vers le satellite afin de capter le signal. Une connexion immatérielle s'installe alors entre le satellite et le particulier, qui devient connecté à la dorsale Internet grâce au satellite. Deux nouveaux satellites de nouvelle génération seront lancés en 2019 et 2020 pour renforcer la couverture du territoire.



La 4G fixe

La solution fixe basée sur la 4G fonctionne grâce au réseau d'antennes mobiles installées par les opérateurs de téléphonie mobile. Ces derniers proposent une box dédiée à la réception du réseau 4G (sans obligation de souscrire un abonnement de téléphonie mobile en supplément), qui peut être complétée d'une antenne et permet l'accès à Internet de chez soi, via un réseau Wi-Fi ou filaire généré par votre box.



La prolongation du dispositif pour les opérateurs

Le nouveau cahier des charges s'inscrit dans la continuité du précédent et vise à :

- Prolonger les offres labellisées dans le premier appel à projet jusqu'au 31 décembre 2021 sans nécessité de déposer une nouvelle demande ;
- Labelliser de nouveaux opérateurs et de nouvelles offres éligibles à cet appel à projet jusqu'au 30 septembre 2021.

Pour plus de détails sur la prolongation du dispositif :

Nouveau cahier des charges
Arrêté publié au JORF le 27 décembre 2020

Appel à projet et espace de dépôt des demandes de labellisation



Mentions légales et données personnelles
Contact

Plan du site
Nous rejoindre

Accessibilité

SUIVEZ-NOUS !

